

Les routes

Fauchage

Chaque année, le Conseil général organise le fauchage des routes du département et répond ainsi à un double objectif : sécurité et préservation de l'environnement.

Consultez les plannings de fauchage

Division nord

[Planning de l'agence de Mondoubleau](#) (P.D.F., 80 k.o.)

[Planning de l'agence de Vendôme](#) (P.D.F., 34 k.o.)

[Planning de l'agence d'Ouzouer-le-Marché](#) (P.D.F., 34 k.o.)

Division centre

[Planning de l'agence de Blois](#) (P.D.F., 59 k.o.)

[Planning de l'agence de Dhuizon](#) (P.D.F., 41 k.o.)

[Planning de l'agence de Montrichard](#) (P.D.F., 35 k.o.)

Division sud

[Planning de l'agence de Salbris](#) (P.D.F., 38 k.o.)

[Planning de l'agence de Romorantin-Lanthenay](#) (P.D.F., 14 k.o.)

[Planning de l'agence de Saint-Aignan](#) (P.D.F., 28 k.o.)

La sécurité des usagers impose de garantir en permanence :

- la visibilité de la circulation des véhicules et des piétons.
- le dégagement de visibilité des intersections, dans les virages, etc.
- la visibilité de la signalisation de police et de direction.

La préservation de l'environnement permet :

- d'éviter la prolifération des plantes arbustives et ligneuses (acacias, aubépines, etc.) sur les dépendances.
- de garantir une bonne lecture des paysages.

Les différentes tapes du fauchage annuel :

Deux interventions printanières, l'une en mai et l'autre en juin.

Une intervention estivale en juillet ou août, si nécessaire.

Une intervention automnale (d'août à février).

Le fauchage est assuré par les équipes techniques du Conseil général, organisées en divisions. Le territoire départemental est découpé en trois divisions routes, situées respectivement au nord, au centre et au sud du département, elles-mêmes scindées en trois agences qui sont chargées d'intervenir sur les routes départementales.